

Fontevraud-l'Abbaye - Montsoreau : présentation de l'opération d'inventaire

Références du dossier

Numéro de dossier : IA49010814

Date(s) de rédaction : 2010

Cadre de l'étude : inventaire topographique Fontevraud-l'Abbaye - Montsoreau

Désignation

Aires d'études : Fontevraud-l'Abbaye - Montsoreau

Milieu d'implantation :

Références cadastrales :

Fontevraud-l'Abbaye - Montsoreau : présentation de l'opération

1. Contexte de l'opération

1. 1. *Un intérêt des collectivités pour le patrimoine local*

Par le biais de leurs services d'inventaire général du patrimoine culturel, le Conseil régional des Pays de la Loire et le Conseil départemental de Maine-et-Loire ont entrepris l'inventaire du patrimoine des communes de Fontevraud-l'Abbaye et de Montsoreau, qui sera réalisé dans le cadre du présent cahier des clauses scientifiques et techniques.

En premier lieu, il convient de souligner à quel point cette aire d'étude voit converger les politiques patrimoniales de ces deux collectivités et de leurs partenaires locaux.

Le Conseil régional des Pays de la Loire, dont dépend le Service du Patrimoine, chargé de l'inventaire général du patrimoine culturel, apporte ainsi un soutien :

- à Fontevraud-l'Abbaye, où l'action de la Région est particulièrement dirigée vers l'ancienne abbaye, par ailleurs propriété de l'État et relevant du Centre des monuments nationaux. Ce soutien intervient en investissement comme en fonctionnement, à travers les aides à la restauration de l'ancienne abbaye et comme principal financeur du Centre Culturel de l'Ouest qui anime l'abbaye ;

- à Montsoreau, où la Région intervient à travers son programme d'aide à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine dans le cadre du label des petites cités de caractère. C'est par ailleurs dans cette commune que sont implantés le Bureau du Parc et la Maison du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, dont l'aire d'extension comprend notamment Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye.

Le Conseil départemental de Maine-et-Loire, dont dépend le Service départemental de l'inventaire, intervient :

- à Montsoreau, dont le château-musée est propriété départementale ;
- à Fontevraud-l'Abbaye, où le Département participe également au financement des restaurations de l'abbaye.

Localement, les pouvoirs municipaux ont également mis en place ou initié des mesures de protection de leur patrimoine. La commune de Montsoreau a souhaité, ainsi, affirmer son souci de préservation de son patrimoine architectural en adoptant en 2004 un règlement de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.). La commune de Fontevraud-l'Abbaye a, à son tour, entrepris un projet de création d'une Z.P.P.A.U.P. (modifiée en Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, A.V.A.P.), en cours d'adoption.

En marge de ces politiques territoriales et outre le cadre des Z.P.P.A.U.P./A.V.A.P., les services de l'État ont engagé de longue date des actions de protection du patrimoine monumental, paysager ou naturel de ces deux communes.

Montsoreau compte ainsi 8 monuments historiques (1 classé et 7 inscrits) et Fontevraud-l'Abbaye en a 7 (4 classés et 3 inscrits), ces derniers ayant une aire d'extension spatiale large, incluant des parcelles aujourd'hui nues, mais ayant porté des bâtiments dépendants de l'abbaye aux siècles passés (voir liste en annexe). À ce titre, ces monuments bénéficient d'un contrôle scientifique et technique et d'un soutien de l'État lors de travaux d'entretien et de restauration.

Au-delà des aspects architecturaux, l'environnement est lui aussi l'objet de mesures de protections. La D.R.E.A.L. Pays de la Loire (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ancienne D.I.R.E.N.) protège

ainsi plusieurs sites, secteurs et écosystèmes de ces deux communes (voir liste en annexe), pour leur intérêt paysager, environnemental, écologique, floristique ou faunistique (notamment l'avifaune).

Enfin, cette aire d'étude bénéficie, tant au titre de l'architecture que du paysage, de la distinction internationale la plus prestigieuse puisqu'elle fait partie du périmètre du « Val de Loire » élevé au rang de Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, valorisé par la Mission Val de Loire, soutenue notamment, là encore, par le Conseil régional des Pays de la Loire.

1. 2. Parachever la constitution d'une documentation publique

Plusieurs campagnes d'inventaire ont déjà été conduites par le Service de l'inventaire du Maine-et-Loire et le Service régional de l'inventaire des Pays de la Loire sur la commune de Fontevraud-l'Abbaye (essentiellement par Dominique Eraud en 1979, 1980-1982 et Viviane Manase en 1991-2003) et celle de Montsoreau (M. Nau en 1969, Dominique Eraud en 1979 et Viviane Manase en 1993-1998). Ces recherches ont permis de constituer un fonds documentaire important consacré au patrimoine de ces deux communes, illustré par une couverture photographique riche de près de 4.500 clichés, identifiés et légendés pour un tiers d'entre eux seulement.

Cependant, le fruit de ces recherches, à l'état brut le plus souvent, n'est ni finalisé ni normalisé selon les principes et méthodes de l'inventaire et, à l'exception de quelques articles et d'un ouvrage limité au seul château de Montsoreau, l'essentiel de cette documentation n'est pas valorisé, voire, pour la plus grande part, non communicable. Des bordereaux Mérimée ont été saisis par Ronan Durandière de manière minimale pour signifier la présence des dossiers concernant Montsoreau (documentation préalable) et versés en 2003 sur les bases nationales en ligne sur le site Internet ministériel. À l'issue de ce présent inventaire, ces bordereaux seront remplacés par les notices rédigées et enrichies lors de cette nouvelle étude. Il est donc nécessaire de mener une opération qui puisse permettre de clore les recherches engagées sur ces deux communes depuis de nombreuses années et d'en présenter le résultat au public d'une manière conforme aux normes de l'inventaire général du patrimoine culturel. Cette étude de terrain viendra ainsi accompagner le travail de protection conduit par les collectivités territoriales et par l'État, afin de contribuer à une plus ample sensibilisation et une meilleure information de la population et des acteurs locaux, en des communes où de hauts lieux culturels et patrimoniaux peuvent tendre à faire de l'ombre au patrimoine voisin non protégé.

2. Corpus étudié et enjeux scientifiques

Cet inventaire sera mené selon les principes et méthodes de l'inventaire, avec un traitement des éléments patrimoniaux compris, sauf pour une œuvre majeure, entre la fin de l'Antiquité, fixée à l'année 400, et une date de 30 ans antérieure à celle de l'enquête, soit 1980.

De premiers repérages et le contexte du développement de ces deux villages, cependant, permettent de penser que ces bornes chronologiques seront essentiellement réduites aux XIIe-XXe siècles, la plus large part des éléments qui seront sélectionnés datant certainement des XVe-XIXe siècles. Quelques éléments pourront toutefois être pris en compte au-delà de ce cadre, à l'instar du monument mégalithique de Pierrelée, à Montsoreau.

2. 1. La délimitation du corpus étudié

Plusieurs éléments sont, enfin, à prendre en compte qui restreignent le corpus des œuvres étudiées dans le cadre de cet inventaire. En premier lieu, cette étude ne sera qu'architecturale. En effet, en dépit de l'intérêt de lier étude architecturale et étude mobilière, pour le patrimoine religieux notamment, un tel inventaire induirait un allongement de la durée de l'enquête. En outre, en Maine-et-Loire, la compétence en matière d'étude de ce type d'œuvres incombe traditionnellement à la Conservation des Antiquités et Objets d'art, qui a d'ailleurs déjà travaillé à un récolement des objets provenant de l'ancienne abbaye de Fontevraud, dont un certain nombre sont précisément conservés dans les édifices religieux de Fontevraud-l'Abbaye et Montsoreau. Les ensembles décoratifs seront cependant signalés dans les bordereaux « architecture » et illustrés de photographies.

Ensuite, les deux éléments les plus remarquables, l'abbaye de Fontevraud et le château de Montsoreau ne seront pas étudiés en tant que tel et ne feront l'objet que de présentations succinctes renseignées et illustrées a minima, qui permettront davantage de rendre compte des bâtiments qui autrefois leur étaient liés, mais font désormais partie du bâti villageois. Le château fait déjà, en effet, l'objet d'une monographie publiée dans les collections nationales de l'inventaire vers laquelle on renverra le lecteur. Le complexe abbatial de Fontevraud, quant à lui, se révèle un terrain de recherche en soi, déjà considérablement étudié, qui nécessiterait un travail de documentation et de synthèse hors de proportion avec l'inventaire que l'on souhaite conduire ici.

2. 2. Les enjeux scientifiques

Sans présumer a priori de l'ensemble des apports scientifiques qui seront ceux auxquels aboutira cet inventaire, on peut, cependant, d'ores et déjà dresser le cadre des problématiques qui devront guider ce travail. Par son identité architecturale forte, cette aire d'étude devrait permettre de prendre la mesure du degré de réception et d'intégration des grands modèles de la première Renaissance du Val de Loire, dont le château de Montsoreau est un jalon, et du classicisme des siècles

suivants, qui s'épanouit au sein des bâtiments abbatiaux de Fontevraud, voire de mesurer l'influence plus lointaine des architectures de Saumur.

Par-delà ces courants architecturaux, il conviendra, parallèlement, d'analyser le poids des permanences que l'on peut discerner dans le choix des matériaux, leur mise en œuvre et le vocabulaire architectural utilisé, en une région où tuffeau et ardoise tendent à conférer une grande homogénéité au bâti.

D'autres thèmes spécifiques à l'une ou l'autre voire à ces deux communes seront aussi l'objet de cet inventaire. Le phénomène du troglodytisme est déjà bien repéré en Val de Loire et plus particulièrement en Saumurois. Le grand nombre de sites et les diverses déclinaisons du troglodytisme qu'offrent Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye permettent toutefois d'en saisir toute la diversité, tant dans la destination (carrières, habitations, communs, espaces de stockage, celliers, champignonnières, fuies, fours, etc.) que dans l'agencement de ces cavités (flanc de coteau, fontis, ensembles de caves à cour commune, caves sous jardin, etc.). Une étude plus spécifique des aménagements liés à l'eau et au fleuve pourra être conduite, avec une attention particulière portée aux infrastructures hydrauliques de cette région calcaire (puits, réseaux souterrains, etc.) et au patrimoine fluvial (ports, fixation des berges, etc.).

Cette opération n'est donc pas une étude supplémentaire dédiée aux éléments majeurs et plus immédiatement perceptibles du patrimoine local et de la richesse des lieux. Il s'agit, au contraire, de mettre en lumière le contexte patrimonial large dans lequel s'inscrivent l'abbaye et le château en s'attachant au patrimoine architectural non protégé et /ou moins observé qui entre, cependant, en résonnance avec ces deux sites.

3. Méthodologie et restitution des données

3. 1. Méthodologie et approche du terrain

L'inventaire des communes de Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye se fera dans le respect des normes fixées par les Principes, méthodes et conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel. Topographique et architectural, cet inventaire devra constituer un recensement des édifices en élévation ou subsistant à l'état de vestiges, toute œuvre détruite n'étant étudiée que si l'on peut en restituer les dispositions au moyen de documents figurés ou d'écrits précis.

Achevé à ce jour, le premier temps de l'approche de cette étude fut un état des lieux et un classement du fonds documentaire constitué au fil des enquêtes passées, afin de répondre à l'exploitation qui en sera faite ici. Cette documentation préexistante accumulée sur ces deux terrains, notamment sur Fontevraud (85 % du fonds), induit une démarche qui doit tenir compte de l'acquis.

Un repérage de l'ensemble du bâti sera nécessaire afin de collecter les informations minimales qui, par une analyse qualitative et quantitative, permettront une mise en contexte large des éléments patrimoniaux distingués par cette étude. Sélectionnés pour une étude plus approfondie, ces derniers seront, eux, pour la plupart, issus du corpus d'individus pour lesquels des dossiers sur support papier ont déjà été constitués lors des campagnes antérieures. Ce corpus pourra ponctuellement être augmenté d'édifices supplémentaires, qui auraient pu échapper aux enquêtes passées, sélectionnés pour leur intérêt patrimonial ou leur représentativité. Il pourra aussi être éventuellement diminué des édifices disparus ou largement dénaturés depuis les enquêtes menées précédemment.

Des dossiers collectifs seront constitués pour traiter de familles d'édifices aux traits communs, qui seront illustrés par un ou plusieurs cas représentatifs ou typologiques (maisons, fermes, moulins, etc.) et permettront de mettre en lumière plusieurs des thématiques évoquées précédemment (habitat troglodytique, clôtures, patrimoine viticole, etc.).

3. 2. Méthode d'enregistrement des données

Les édifices sélectionnés, au nombre limité, feront l'objet de notices individuelles, saisies sur l'outil informatique Renabl, base de dossiers électroniques et aux champs normés : identification, localisation, description, historique, intérêt, etc. À ces textes sera associée une iconographie (photographies, reproductions de documents anciens, etc.) largement constituée lors des campagnes menées précédemment. Un plan de numérisation de ces photographies, réalisées pour la plupart en argentique, est programmé afin que les vues puissent être liées aux notices des dossiers électroniques. Toutefois, si l'on ne retient qu'un nombre réduit de vues sur l'abbaye et le château (exclus de cette étude et qui à eux seuls représentent une part prépondérante de ce fonds photographique) et si l'on écarte les doublons qui s'y trouvent certainement, seule une partie de ces clichés (toutefois conséquente) sera retenue dans le cadre de la présente opération. Par ailleurs, il sera nécessaire de réaliser une nouvelle couverture, complémentaire, ponctuelle à Fontevraud-l'Abbaye (actualisation de vues, nouveaux édifices sélectionnés, etc.), mais plus importante à Montsoreau. Les clichés sélectionnés et joints aux notices seront légendés individuellement.

3. 3. La production documentaire

Le premier niveau de restitution des résultats de l'opération consistera en la production de dossiers d'inventaire sur base de données Renabl, dont l'interface lecteur est une publication électronique. Dans l'état actuel de la documentation, on peut estimer le nombre d'édifices sélectionnés, dont les dossiers ont été ébauchés, à près de 60 pour Montsoreau et 90 pour Fontevraud-l'Abbaye, soit déjà près de 150 au total. Un premier repérage sur un territoire limité permet d'envisager une augmentation de ce nombre par l'ajout de nouveaux individus sélectionnés. Il faudra également joindre à cet ensemble

les notices qui viendront éclairer cette sélection (dossiers d'opération, d'agglomération, de familles, etc.). À l'issue de cette opération, il faut sans doute estimer à environ 200 le nombre de dossiers individuels ou collectifs qui seront donc constitués. Des productions infographiques, obtenues après traitements graphiques, statistiques et/ou cartographiques des données recueillies et produites, enrichiront ces dossiers électroniques qui seront accompagnés d'un visualiseur cartographique à géoréférencement.

Ces bases et dossiers pourront être communiqués aux partenaires institutionnels de l'opération et seront mis en ligne sous forme de bases de données consultables sur le site Internet régional, à destination du plus grand public.

Outre cette documentation a minima, élaborée conformément aux normes du dossier électronique de l'Inventaire, on peut envisager diverses formes de valorisation auprès du public des résultats, complets ou ponctuels, de cette étude, sous forme de conférences, d'expositions (château, abbaye, locaux municipaux ?), de publications sur support papier (collections nationales de l'inventaire ?) ou électronique, etc.

Ces modes de restitution pourront être envisagés dans le cadre de collaborations scientifiques et institutionnelles, définies au fil de l'opération, afin de fournir, le cas échéant, une réponse appropriée aux projets de partenaires locaux.

À destination des élus et décideurs locaux, la production d'un diagnostic patrimonial qui puisse s'insérer dans la production du Service départemental est également à envisager qui permettrait, en appui des politiques de protection en place ou en cours d'élaboration, de participer à une préservation du patrimoine révélé par l'opération.

4. Moyens et partenariats

4. 1. Moyens humains et techniques

Plusieurs personnes sont, à divers titres, engagées dans cette opération, soit, par ordre chronologique d'intervention :

Encadrement du projet :

- Conseil régional des Pays de la Loire : Mme Françoise Mousset-Pinard, Mme Sophie Onimus-Carrias, M. François Corbineau ;

- Conseil départemental de Maine-et-Loire : M. Thierry Pelloquet ;

Chercheur :

- Conseil régional des Pays de la Loire : M. Florian Stalder ;

Photographes :

- Conseil départemental de Maine-et-Loire : M. Bruno Rousseau, M. Youenn Communeau ;

- Conseil régional des Pays de la Loire : M. Patrice Giraud et M. Yves Guillotin ;

Administrateur des bases de données :

- Conseil régional des Pays de la Loire : Mme Régine Faugeras ;

Cartographe-SIG :

- Conseil régional des Pays de la Loire : M. Yann Le Duff ;

Cartographe-infographie :

- Conseil régional des Pays de la Loire : Mme Virginie Desvigne.

4. 2. Partenaires institutionnels

Les collectivités qui engagent cette opération par le biais de leurs services d'inventaire sont le Conseil régional des Pays de la Loire et le Conseil départemental de Maine-et-Loire, dans le cadre d'une convention quinquennale.

La conduite de cette opération ainsi que les réflexions et propositions de valorisation des acquis de cette recherche s'appuieront également sur d'autres services et directions de ces collectivités : à la Région la Direction de la Culture et des sports, au Département la Direction des services scientifiques du patrimoine (notamment les Archives départementales et le Service départemental de l'Archéologie), le Service paysages routiers/géologie, etc.

D'autres partenaires institutionnels sont ou pourraient être associés à cette opération (liste non limitative) :

- la mairie de Fontevraud-l'Abbaye ;

- la mairie de Montsoreau ;

- la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, notamment la CRMH, le SRA et le STAP-49 ;

- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, notamment le Service des ressources naturelles et paysages et le Service des risques naturels et technologiques (ex.-DIREN) ;

- le Centre culturel de l'Ouest ;

- la Mission Val de Loire ;

- le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Illustrations



Plan d'ensemble de
l'aire d'étude en 1747.

Phot. Bruno Rousseau, Phot.
Youenn (reproduction) Communeau
IVR52_20104901717NUCA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

Fontevraud-l'Abbaye, Montsoreau : présentation de l'aire d'étude (IA49010671)

Oeuvres en rapport :

Fontevraud-l'Abbaye, Montsoreau : présentation de l'aire d'étude (IA49010671)

Auteur(s) du dossier : Florian Stalder

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général



Plan d'ensemble de l'aire d'étude en 1747.

Référence du document reproduit :

- Plan du grand chemin de Montsoreau à Loudun avec ses environs (détail) dressé en 1746-1747, 580x100 cm, encre sur papier. (Archives départementales de Maine-et-Loire ; 23 S 2).

IVR52_20104901717NUCA

Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau, Auteur de l'illustration : Youenn (reproduction) Communeau

Date de prise de vue : 2010

Échelle : [1 : 4250] (échelle de restitution).

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
communication libre, reproduction soumise à autorisation